

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 29 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 22/09/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 22/09/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE MALHERBE Raymond

2023/068 – Budget primitif Commune exercice 2023 - Restes à réaliser - décision modificative n° 2

Vu l'état des restes à réaliser (RAR) de l'année 2022 modifié pour l'opération 402020 - aménagement voirie du bourg à la Croix Caseau à savoir 69 256.71 € au lieu de 87 250.36 €, soit - 17 993.65 €) ;

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires à l'opération 402020 -aménagement voirie du bourg à la Croix Caseau ;

Vu la délibération du 29 septembre 2023 modifiant l'affectation du résultat d'exploitation de la Commune de l'exercice 2022 ;

Vu la nécessité de modifier le compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;

Vu la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 648 – autres charges de personnel pour financer la gratification allouée aux stagiaires, étudiants de l'enseignement supérieur (3 700 €) et des formations du personnel technique (2 500 €) ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative n° 2 au budget de la Commune de l'exercice 2023 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter l'état des restes à réaliser de l'année 2022 modifié ;

- de procéder aux transferts de crédits suivants au budget de la Commune de l'exercice 2023 dans le cadre d'une décision modificative n° 2 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
<b>DEPENSES</b>		
C/023 Virement à la section d'investissement	<b>13 500,00</b>	
<b>Chapitre 011 – charges à caractère général</b>	<b>1 993.65</b>	
C/6156 Maintenance	793.65	
C/6281 Concours divers	1 200.00	
<b>Chapitre 012 – charges de personnel et frais</b>	<b>2 500,00</b>	

<b>assimilés</b>		
C/6218 – Autre personnel extérieur	-	3 700.00
C/648 autres charges de personnel		6 200,00
<b>RECETTES</b>		
C/002 Résultat reporté		17 993.65
<b>TOTAL Section de fonctionnement</b>	<b>17 993.65</b>	<b>17 993.65</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>RAR 2022</b> – C/231-immobilisations corporelles en cours/ opération 402020 aménagement voirie du bourg à la Croix Caseau	<b>-17 993.65</b>	
C/001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>-2 846.11</b>	
<b>Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées</b>	<b>- 2 353.89</b>	
C/165 – dépôts et cautionnement reçus	-2 353.89	
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 000.00</b>	
C/203 frais d'études	8 000,00	
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>5 500.00</b>	
C/2188 Autres immobilisations corporelles	5 500.00	
C/238 - <b>opération 402020</b> aménagement voirie du bourg à la Croix Caseau / avance sur commande immobilisation corporelle	<b>5 200,00</b>	
<b>RECETTES</b>		
C/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		-17 993.65
C/021 Virement de la section fonctionnement		13 500.00
<b>TOTAL Section d'investissement</b>	<b>- 4 493.65</b>	<b>- 4 493.65</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/10/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. DE MALHERBE Raymond